



# CONTACT

## UN MESSAGE DE SÉCURITÉ SE RESSENT TOUJOURS À L'ÉCOLE SECONDAIRE ST. MALACHY'S MEMORIAL DES MOIS PLUS TARD



**R**achel Milne rêve d'aller à l'université afin de devenir psychologue-conseil. Elle ne peut pas se permettre de laisser une blessure subie au travail changer ses projets d'avenir. Pour les enseignants de l'école secondaire St. Malachy's Memorial, cette élève de 11<sup>e</sup> année est intelligente et polie, et ils considèrent que c'est un plaisir de l'avoir en classe. Pour ses amis, elle est un modèle positif qui a gagné leur respect.

Au mois d'octobre, lorsqu'elle a été choisie pour présenter la conférencière Candace Carnahan à 400 élèves dans le cadre de sa tournée « See Something. Say Something. » parrainée par Travail sécuritaire NB, elle a accepté aussitôt.

« J'étais un peu nerveuse, mais après en avoir appris davantage au sujet de l'histoire de M<sup>me</sup> Carnahan, j'étais reconnaissante d'avoir reçu l'honneur. »

Lorsqu'elle était jeune travailleuse, M<sup>me</sup> Carnahan a subi une blessure grave dans une usine et a perdu une jambe au-dessous du genou. Aujourd'hui, c'est une conférencière qui partage son histoire avec des employeurs, des organismes gouvernementaux et des élèves de partout au pays. L'automne dernier, elle a fait une tournée de six semaines dans des

écoles anglophones de la province pour faire part de son expérience aux élèves.

Des mois plus tard, les effets se font encore sentir.

« Une présentation, c'est définitivement mieux que des livres et des dépliants », a souligné M<sup>me</sup> Milne, en soupçonnant que la durée d'attention des élèves pourrait être moins bonne de nos jours en raison des médias sociaux et des téléphones intelligents. « En regardant les élèves dans la salle, je pouvais dire qu'ils buvaient les paroles de M<sup>me</sup> Carnahan. Les gens en parlent toujours. »

Voilà une bonne nouvelle pour la coordonnatrice des programmes à l'intention de la jeunesse de Travail sécuritaire NB, Jessica Brodie. M<sup>me</sup> Brodie reconnaît qu'il faut faire preuve de créativité pour produire un effet durable qui suivra les élèves tout au long de leur vie sur le marché du travail.

« De nos jours, des intérêts contradictoires entrent en jeu. Il faut mettre à profit chaque occasion qui se présente. Le défi repose sur le fait que les adolescents se croient invincibles. Cela veut dire qu'il faut parfois leur montrer ce qui peut arriver s'ils tiennent la

sécurité pour acquis. Pour ce faire, il faut créer un lien avec les élèves. »

Parfois, le défi est de réussir à mettre un pied dans la porte. Chaque année, la directrice de l'école secondaire, Beth Horgan, reçoit des demandes de nombreux organismes voulant faire la promotion d'un message ou d'un service. Étant donné que les programmes d'études sont tellement serrés, l'école ne peut approuver qu'un petit nombre de demandes.

« Il faut assurer qu'il s'agira d'une expérience valable pour les élèves et que la présentation comportera un élément qu'ils ne recevraient pas nécessairement en salle de classe. »

M<sup>me</sup> Horgan n'a pas tardé à se rendre compte que l'école avait fait le bon choix.

« L'histoire de M<sup>me</sup> Carnahan, c'est plus qu'un message. Elle a établi un lien avec les élèves, qu'elle a maintenu tout au long de son récit. Nous ne pouvons pas tous s'identifier à une personne qui a perdu un membre, mais nous pouvons tous comprendre l'effet qu'une telle expérience traumatisante aurait sur notre bien-être émotionnel, ainsi que sur celui de nos amis, de notre famille et de nos collègues. »

En tant que directrice de l'école, M<sup>me</sup> Horgan précise qu'elle porte toujours une attention particulière aux élèves aux assemblées. Elle ne cherche pas tout simplement à assurer un bon comportement.

*suite en page 2*

Inscrivez les dates à votre agenda!

**Conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB**

Du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2014  
Saint John Trade and Convention Centre  
Saint John (N.-B.)

# NOUVELLES EXIGENCES DE DÉCLARATION, NOUVELLE AFFICHE

Une affiche mise à jour qui porte sur les exigences de déclaration des accidents accompagne ce numéro de **CONTACT**. Elle vous aidera à vous conformer aux dispositions des nouvelles lois qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin.

Selon le directeur de la Conformité et de l'examen des règlements de Travail sécuritaire NB, Richard Blais, la nouvelle affiche reflète les exigences qui s'appliquent dans le cas d'un accident du travail. Ces exigences ont été élargies pour apporter des éclaircissements sur la déclaration d'accidents, y compris les quasi-incidents importants, à Travail sécuritaire NB.

« L'affiche présente des directives détaillées qui s'appliquent aux travailleurs et aux employeurs en

cas d'accident. Elle peut s'ajouter à la procédure interne de déclaration d'accidents requise de tout lieu de travail. Les employeurs devraient poser la procédure interne et l'affiche à un endroit bien en vue pour que les travailleurs les voient. Ils devraient également en parler à leurs employés. »

Les modifications législatives s'appliqueront à tous les employeurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces dernières, ou pour commander des affiches additionnelles ou d'autres ressources, veuillez visiter [www.travailsecuritairenbc.ca](http://www.travailsecuritairenbc.ca) et rendez-vous au portail « Changements importants à nos lois ». •



## MESSAGE DE SÉCURITÉ : suite de la page 1

« Je me pose toujours la question “Les élèves s’en souviendront-ils?” En regardant leur expression, je savais qu’ils n’oublieraient pas M<sup>me</sup> Carnahan. »



Peu de temps après la tournée, M<sup>me</sup> Milne s'est retrouvée dans une situation où elle a pu rappeler à son père Michael de porter son équipement de protection individuelle en travaillant sur une voiture dans son garage.

Prenons comme exemple M<sup>me</sup> Milne. Comme bien des jeunes de 16 ans, elle travaille dans un magasin de vêtements à temps partiel. Elle souligne que bien que les risques ne soient pas aussi évidents que ceux présents dans une usine comme celle où M<sup>me</sup> Carnahan s'est blessée, lorsque nous regardons le monde d'un œil différent, nous pouvons voir des choses que nous aurions pu manquer à première vue.

« Dans le secteur de la vente au détail, les dangers les plus évidents découlent de tâches comme grimper à une échelle pour se rendre à des tablettes élevées. J'ai des amis qui travaillent dans des restaurants à service rapide. Ils doivent être prudents en travaillant avec de l'huile à friture, des grils et des ustensiles tranchants. Si vous regardez attentivement, vous trouverez des risques associés à tout travail. »

La détermination des dangers, c'est bien, mais trouver le courage d'exprimer ses inquiétudes, c'est toute une autre chose. Le but premier de M<sup>me</sup> Carnahan est d'encourager les élèves à trouver le courage de le faire savoir lorsqu'ils constatent un danger.

« Des recherches indiquent qu'il s'agit de l'un des plus grands défis à relever », a affirmé M<sup>me</sup> Brodie. « Cela peut être très déconcertant pour un jeune travailleur sans expérience de dire quelque chose devant ses collègues plus âgés et qui ont plus d'expérience. »

Les données confirment cette affirmation. Selon un récent sondage effectué auprès de jeunes Canadiens des provinces de l'Atlantique, les jeunes travailleurs hésitent parfois à dire quelque chose en raison d'une crainte de représailles. Par ailleurs, plus de 1 000 jeunes de la province âgés entre 15 et 24 ans ont subi une blessure en 2013.

« Les jeunes travailleurs cherchent à être acceptés », a expliqué M<sup>me</sup> Brodie. « Ils ne veulent pas être considérés comme un maillon faible ou un fardeau. »

M<sup>me</sup> Milne n'a pas ce problème. Peu de temps après la présentation de M<sup>me</sup> Carnahan, elle a observé son père, Michael, un mécanicien d'automobiles comptant 36 années d'expérience, qui travaillait sur une vieille voiture dans son garage. Lorsqu'elle a remarqué qu'il ne portait pas son équipement de protection individuelle, elle l'a réprimandé.

Je lui ai dit : « Papa, porte ton équipement avant que tu te blesses! C'est ce qu'il a fait. Les blessures ne sont pas sélectives. N'importe qui peut se blesser, peu importe si vous effectuez le travail depuis des années ou s'il s'agit de votre première journée. En étant en sécurité, vous aidez également les autres à être en sécurité. » •

# PROFIL

## D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Hector Losier

**L**e fait de passer son enfance sur une ferme inculque une éthique du travail qui est un acquis pour la vie. Un enfant qui grandit avec neuf frères et deux sœurs apprend la patience et le travail d'équipe. Ce sont des valeurs qui ont défini Hector Losier tout au long de sa vie.

M. Losier a été nommé au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB en juin 2011 pour représenter les travailleurs. La manière dont il a été élevé à Tracadie lui a bien servi dans sa carrière de 35 ans comme représentant syndical, y compris du temps passé à enseigner des

programmes de sécurité au sein du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

« J'ai travaillé beaucoup de semaines de 80 à 90 heures au cours de ma carrière, mais j'ai toujours aimé ce que je faisais et de travailler avec les gens. »

Le travail syndical et l'enseignement ne figuraient pas toujours dans ses projets d'avenir. Après avoir obtenu son diplôme de l'École secondaire de Tracadie en 1968, M. Losier a décidé de faire ce qu'il savait faire de mieux, soit la menuiserie.

« Mon grand-père a travaillé dans le secteur du commerce du bois pendant plus de 50 ans. J'avais environ 10 ans lorsqu'il m'a appris comment mesurer le bois. »

Master Applicators de Fredericton a embauché M. Losier comme charpentier en 1970. Deux ans plus tard, il s'est inscrit au programme de charpenterie du CCNB. C'est à peu près à ce moment qu'il a eu sa première expérience avec le travail syndical, soit à titre de représentant de la Fraternité unie des charpentiers. Là, il a vraiment trouvé sa vocation, soit comme militant syndical.

« J'ai toujours été un homme au franc parler à propos de la sécurité. J'ai toujours considéré qu'il s'agissait d'un droit que tous les travailleurs devraient avoir, peu importe s'ils travaillaient à un lieu de

travail syndiqué ou non. Je n'ai jamais eu peur de dire quelque chose si je constatais un danger. »

C'est cet engagement solide envers la sécurité au travail qui a fait en sorte que M. Losier a tissé des liens avec Travail sécuritaire NB à la fin des années 70. À ce moment-là, l'organisme était connu sous le nom de Commission des accidents du travail. Grâce à cette collaboration, des changements ont été apportés pour renforcer les règlements dans l'industrie de la construction, qui constituent le fondement des lois qui existent de nos jours.

De 1977 à 2012, M. Losier a représenté plus de 4 000 travailleurs syndiqués des quatre coins de la province, soit les membres de la section locale 1386. Cette expérience lui a permis de constater de près les défis auxquels faisaient face les travailleurs dans différentes industries, soit des travailleurs des traversiers, des policiers, des mécaniciens-monteurs et des constructeurs de bateau. M. Losier a eu l'occasion de connaître un grand nombre de travailleurs par leur nom. Il a également rencontré des gens qui siègeraient au conseil d'administration avec lui plus tard.

« Lorsque j'ai commencé à siéger au conseil, j'ai profité d'avoir des connaissances en commun avec d'autres membres, c'est-à-dire Sharon Tucker, David Ellis et Mel Vincent, et ce, en raison de leur participation syndicale. J'ai apprécié cet aspect de familiarité à la table. »

Grâce à son expérience avec la Fraternité unie des charpentiers, il a accepté le poste de secrétaire exécutif/trésorier du Conseil régional du Nouveau-Brunswick des charpentiers, mécaniciens-monteurs et travailleurs alliés en 1998.

Cependant, les choses n'ont pas toujours bien été. En 2007, M. Losier a reçu un diagnostic de cancer colorectal. Il a fini par être adressé à la clinique Lahey, à Boston, en vue de subir une opération pour sauver sa vie. Tout s'est déroulé comme prévu pour ce qui

*« J'ai toujours été un homme au franc parler à propos de la sécurité. J'ai toujours considéré qu'il s'agissait d'un droit que tous les travailleurs devraient avoir, peu importe s'ils travaillaient à un lieu de travail syndiqué ou non. Je n'ai jamais eu peur de dire quelque chose si je constatais un danger. »*

est de l'opération, mais M. Losier est tombé dans un coma et y est demeuré pendant cinq jours à la suite d'une réaction négative à la chimiothérapie.

« Ce sont des choses qui arrivent dans la vie », a-t-il affirmé.

Étant donné que M. Losier n'est pas une personne pour demeurer en repos, il a décidé faire ce qu'il devait faire pour reprendre le travail.

« Le médecin a dit que j'aurais dû être en congé pendant huit semaines, mais j'avais une attitude positive et j'étais au travail après quatre semaines. Je suis le genre d'homme qui doit se tenir occupé. »

Compte tenu de cette philosophie de vie, M. Losier était heureux d'accepter de siéger au conseil lorsque le New Brunswick Building Trades Council a proposé sa candidature. Aujourd'hui, son mandat de quatre ans en étant à sa troisième année, il considère qu'il reste encore du travail à faire dans le domaine des métiers de la construction.

« Le Nouveau-Brunswick a une bonne fiche de sécurité, mais il faut trouver des façons de s'améliorer continuellement. Idéalement, j'aimerais voir cinq agents de santé et de sécurité supplémentaires au service de Travail sécuritaire NB. De plus, les mêmes règles sur la sécurité devraient s'appliquer à tous les entrepreneurs, peu importe s'il s'agit d'un entrepreneur d'immeubles résidentiels, de fonds de commerce ou de propriétés industrielles. »

M. Losier demeure à Fredericton avec son épouse de 32 ans, Elaine. Il siège toujours à de nombreux conseils provinciaux et est un mordu du golf. De plus, contrairement à toute sa famille, c'est un partisan des Maple Leafs de Toronto.

« Mon grand-père maternel était d'origine irlandaise et parlait très peu français. J'ai passé de nombreuses fins de semaine chez lui lorsque j'étais petit. À l'époque, il n'y avait pas beaucoup de canaux de télévision. J'ai commencé à suivre les Maple Leafs en regardant le canal anglais de la Société Radio-Canada. Ce n'était pas tout à fait la blague que ce l'est de nos jours », a-t-il dit en riant.

Bien qu'il ait quitté son poste au sein du Conseil régional du Nouveau-Brunswick des charpentiers, mécaniciens-monteurs et travailleurs alliés en avril 2012, il reçoit encore des appels presque tous les jours de la part de personnes qu'il représentait. Il répondra toujours à ces appels.

« Il faut aimer les gens. N'importe qui peut avoir un problème. Souvent, ça ne prend qu'un ami. » •



# TRAVAIL SÉCURITAIRE NB ET LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU NOUVEAU-BRUNSWICK CHERCHENT UNE FORTE PARTICIPATION AUX CÉRÉMONIES DU JOUR DE DEUIL NATIONAL

**E**n 2013, 9 810 travailleurs du Nouveau-Brunswick ont subi une blessure au travail, dont trois ont perdu la vie. Par ailleurs, quatre travailleurs sont décédés des suites d'une blessure ou d'une maladie antérieure.

« Le lundi 28 avril, joignez-vous à nous afin de vous souvenir des travailleurs de la province qui ont subi une blessure ou qui sont décédés en essayant tout simplement de gagner leur vie », a affirmé le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams. « Ces décès ont un effet dévastateur sur non seulement la famille des travailleurs décédés, mais également sur leurs amis, leurs collègues, leur employeur et la communauté. »

« Rendons hommage à ceux qui ont subi une blessure ou perdu la vie au travail. Soyons solidaires afin d'honorer le souvenir de ces travailleurs et de prêter notre appui à leurs proches. »

Une fois de plus, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick (FTTNB) et Travail sécuritaire NB unissent leurs efforts pour souligner le Jour de deuil national en offrant des affiches aux lieux de travail. Des affiches additionnelles sont disponibles aux bureaux de région de Travail sécuritaire NB et aux conseils du travail.

Le président de la FTTNB, Patrick Colford, invite les gens du Nouveau-Brunswick à faire preuve de leur soutien en assistant à une cérémonie commémorative.

Travail sécuritaire NB et la FTTNB vous demandent de prendre part à une cérémonie. Ils encouragent toute la population de la province d'aider à faire de la santé et de la sécurité l'aspect le plus important de leur culture de travail.

« Le 28 avril, nous vous invitons à vous joindre à la FTTNB et à Travail sécuritaire NB afin de souligner le Jour de deuil national. Voilà l'occasion pour nous d'être solidaires, de nous engager à tirer des leçons de ces tragédies et de travailler plus fort afin de les réduire », affirme M. Colford.

Travail sécuritaire NB vous encourage également à porter un ruban noir ou une épinglette (disponibles à de nombreux lieux de travail), ou à assister à une cérémonie de mise en berne des drapeaux à votre lieu de travail. Selon M. Adams, vous êtes aussi invités à prendre part à l'une des cérémonies qui se dérouleront à différents endroits de la province.

« Lorsqu'un travailleur perd la vie, une famille est rompue. Observez un moment de silence pour rendre hommage à ceux qui travaillent actuellement aux lieux de travail de la province et à ceux qui y ont perdu la vie. » •

Pour voir une liste des cérémonies qui auront lieu dans le cadre du Jour de deuil national, communiquez avec le bureau de la FTTNB en composant le 506 857-2125.

## COUP D'ŒIL SUR LE JOUR DE DEUIL NATIONAL

- Le Jour de deuil national a été observé pour la première fois au Canada en 1984.
- Le 28 avril a été choisi parce qu'il s'agit de la date à laquelle la première loi canadienne importante sur l'indemnisation des travailleurs et travailleuses (Ontario, 1914) a été adoptée en troisième lecture.
- Aujourd'hui, le Jour de deuil national est souligné dans plus de 100 pays partout dans le monde.





# TRAVAIL SÉCURITAIRE NB ÉTABLIT UN PARTENARIAT AVEC FIL DE VIE



**G**âce à un nouveau partenariat entre Travail sécuritaire NB et Fil de vie, les familles touchées par une tragédie au travail sous forme du décès d'un proche ou d'une blessure grave auront un meilleur accès à des services de soutien. Fil de vie a été établi en 2003. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance national formé de familles et d'amis de travailleurs qui vivent le deuil à la suite d'une tragédie survenue au travail. L'organisme se dévoue à aider d'autres familles canadiennes ayant vécu une telle tragédie.

Selon le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams, Fil de vie offre aux amis et à la famille de travailleurs l'occasion de partager leur histoire, et leur donne accès à des ressources qui aideront le processus de guérison.

« Les membres de Fil de vie sont des personnes compatissantes qui comprennent la douleur qui accompagne la perte d'un être cher à la suite d'une blessure subie au travail ou d'une maladie professionnelle. De nombreuses familles se sentent seules lorsqu'elles font face à de telles tragédies, mais les membres de l'organisme ont souvent suivi le même parcours et comprennent les souffrances éprouvées », déclare M. Adams.

La directrice exécutive de Fil de vie, Shirley Hickman, a vécu une perte semblable. Elle a établi l'organisme après que son fils Tim a perdu la vie au travail en mars 1996. Elle souligne qu'elle a hâte d'aider les gens du Nouveau-Brunswick qui ont besoin de soutien.

« Les familles du Nouveau-Brunswick ont toujours été les bienvenues à nos forums familiaux et pouvaient utiliser nos services. Cependant, ce nouveau partenariat nous permettra d'atteindre plus de familles

endeuillées et de leur offrir notre soutien. Nous pourrions également aider Travail sécuritaire NB à atteindre son but de lieux de travail plus sécuritaires. »

## PROGRAMMES FIL DE VIE

Fil de vie aide les familles ayant vécu une tragédie au travail qui ont entrepris un parcours de rétablissement. Il offre des programmes et des services de soutien dans deux secteurs clés, c'est-à-dire les programmes Partenariat de soutien familial et Action communautaire.

L'organisme travaille avec les commissions des accidents du travail et les gouvernements de différentes provinces. Il vient en aide à des familles en offrant un programme de soutien qui :

- permet à des familles ayant éprouvé une tragédie au travail d'entrer en contact avec d'autres (en facilitant le partage d'épreuves ainsi que des interactions personnelles et soutenues) par le biais d'un conseiller familial bénévole qualifié;
- permet aux familles de se réunir aux forums familiaux annuels, organisés dans diverses régions. Il s'agit d'une occasion pour les familles et les travailleurs de se rencontrer dans un milieu de soutien pour en apprendre au sujet des habiletés d'adaptation, de l'écoute active et de la guérison. Le Atlantic Canada Family Forum 2014 (en anglais seulement) se déroulera du 23 au 25 mai, à Atlantica Hotel & Marina, à Oak Island, en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements à l'adresse [www.threadsoflife.ca](http://www.threadsoflife.ca) (en anglais seulement);
- offre des ressources aux familles pour leur aider à comprendre le processus traumatisant de deuil et les épreuves qu'elles connaîtront après une tragédie survenue au travail.

Par l'entremise du programme Action communautaire, Fil de vie :

- administre un Bureau national des conférenciers, qui offre une formation en art oratoire et des possibilités pour les bénévoles ayant subi les effets d'une tragédie au travail à faire des présentations. Il coordonne des occasions pour eux de partager leur histoire personnelle qui porte sur les répercussions d'une tragédie au travail;
- offre du financement et une sensibilisation au niveau de la collectivité à l'aide d'initiatives comme la marche annuelle Un pas pour la vie. Ces initiatives aident à effectuer des changements au niveau de la communauté. Les bénévoles et participants permettent de faire le pont entre les communautés de partout au Canada et Fil de vie.

## UN PAS POUR LA VIE

**LE 4 MAI : INSCRIVEZ LA DATE À VOTRE AGENDA!**

Nos partenaires de la New Brunswick Construction Safety Association coordonneront la marche de 2014 au Nouveau-Brunswick. L'activité aura lieu le dimanche 4 mai, à 11 heures, à Miramichi. Les employés de Travail sécuritaire NB et leur famille sont invités à démontrer leur soutien en prenant part à cette activité de financement, soit une marche de 5 km. De plus amples renseignements sur la marche au Nouveau-Brunswick se trouvent à l'adresse [www.stepsforlife.ca](http://www.stepsforlife.ca) (en anglais seulement). Si vous voulez participer au défi de l'organisme et faire partie de l'une des équipes de Travail sécuritaire NB, veuillez communiquer avec Chad Humphries au 506 632-2266 ou à l'adresse [chad.humphries@ws-ts.nb.ca](mailto:chad.humphries@ws-ts.nb.ca).

# LE RENDEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB AIDE À FAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK L'UN DES ENDROITS LES PLUS SÉCURITAIRES OÙ TRAVAILLER AU CANADA



Les résultats de 2013 de Travail sécuritaire NB ont dépassé les cibles établies par son conseil d'administration. Ils ont contribué à faire du Nouveau-Brunswick l'un des endroits les plus sécuritaires où travailler au Canada.

Les résultats détaillés de l'organisme se trouvent dans son *Rapport annuel 2013*, qui a été publié le 1<sup>er</sup> avril.

« Notre rendement démontre à quel point les gens du Nouveau-Brunswick ont fait une différence à leur lieu de travail l'an dernier », a affirmé la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB,

Sharon Tucker. « Compte tenu du leadership qui existe dans la province, nous croyons que plus de personnes seront inspirées à prendre part à des initiatives de santé et de sécurité au travail. Elles pourront ainsi créer une culture de santé et de sécurité en milieu de travail. »

Voici des points saillants du rapport :

- Le taux de blessures se chiffrait à 2,84 par 100 équivalents temps plein (ETP) en 2013. Ce taux représente une diminution par rapport à celui de 2012 (3,00) et est bien inférieur à la moyenne cible des cinq dernières années, soit de 3,19.
- Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail était de 1,18 par 100 ETP. Ce taux continue de demeurer inférieur à la moyenne nationale de 1,65.
- La durée moyenne des réclamations (nombre

moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé reçoit des prestations) était de 56,4 jours en 2013. Cette durée est inférieure à la cible établie de 59,1.

Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 127,6 millions de dollars en 2013, ce qui a donné lieu à un niveau de financement (dette provisionnée) de 138,2 %. « Notre capacité financière a permis de réduire le taux de cotisation moyen provisoire, qui se chiffre à 1,21 \$ en 2014, comparativement à 1,44 \$ en 2013. Ce taux continue d'être le plus bas au Canada atlantique », a souligné le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Gerard Adams.

Pour consulter le *Rapport annuel 2013*, rendez-vous à l'adresse [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca). Vous le trouverez sous l'onglet « Rapports de l'organisme ». •

## DES TRAVAILLEURS DE LIEUX DE TRAVAIL DE PARTOUT AU NOUVEAU-BRUNSWICK DEVIENNENT AGENTS DE PROTECTION DU DOS

Depuis le lancement de la campagne « Protéger les dos au travail » au mois de novembre dernier, plus de 100 travailleurs du Nouveau-Brunswick sont devenus agents de protection du dos. Ces derniers sont admissibles au tirage du grand prix, soit une inscription gratuite à la prochaine Conférence sur la santé et la sécurité, qui se déroulera du 1<sup>er</sup> au 3 octobre, à Saint John.

La bonne nouvelle, c'est qu'il n'est pas trop tard pour s'impliquer. Visitez la page « Protéger les dos au travail » et inscrivez-vous d'ici le 30 avril pour courir la chance de gagner. Il est facile de devenir un agent de protection du dos. Mais ne vous contentez pas de nous croire sur parole. Qui est

mieux placé pour vous donner les détails que les agents eux-mêmes?

Lawrence Warren, de Miramichi, est au service de DEW Engineering and Development. Il a introduit un chariot de transfert pour aider ses collègues à déplacer des contenants de carburant au lieu de travail.

« Les travailleurs peuvent maintenant amener le chariot au poste de stockage, remplir les contenants et pousser le chariot à leur aire de travail. Cette méthode élimine les déversements et exige moins de manutention physique. »

Lisa LeBlanc, du foyer de soins Villa Providence Shediac, s'est procurée avec ses collègues un tabouret qui les aide à classer des documents dans un grand classeur. Selon M<sup>me</sup> LeBlanc, il est facile comme tout de s'impliquer.

« Le site Web était facile à naviguer. Je n'ai pas mis beaucoup de temps à remplir les formulaires nécessaires. »

Jennifer Furrow est coordonnatrice de la sécurité chez McCain Foods, à Florenceville. Elle a souligné que les ressources offertes dans le cadre de la campagne lui ont permis d'intégrer à son lieu de travail une formation en ergonomie pour les



## SEMAINE NORD-AMÉRICAINNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 2014 :

# FAIRE DE LA SÉCURITÉ UNE HABITUDE!



Bruce Harquail

Des lieux de travail sécuritaires sont importants en Amérique du Nord. Voilà pourquoi chaque année, les résidents du Canada, des États-Unis et du Mexique soulignent la santé et la sécurité au travail pendant une semaine complète en rehaussant la sensibilisation à cet égard et en partageant leur vision de lieux de travail et de communautés plus sécuritaires.

La Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST) 2014 se déroulera du 4 au 10 mai. Nous vous encourageons à adopter le thème de cette année, soit « Faire de la sécurité une habitude ».

« Faire de la sécurité une habitude est une excellente façon d'ajouter des années de qualité à votre vie », a affirmé Bruce Harquail, agent de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB qui appuie et aide à organiser la SNASST depuis très longtemps. « Attachez-vous votre ceinture de sécurité avant de quitter votre entrée? Vérifiez-vous vos détecteurs de fumée à intervalles réguliers? Avez-vous pensé d'installer un détecteur de monoxyde de carbone dans votre maison ou à votre lieu de travail? Ce ne sont que quelques-unes des habitudes de sécurité que vous devriez envisager. »

Étant donné que M. Harquail travaille dans le domaine de la santé et de la sécurité depuis 30 ans, il sait très bien ce qui peut arriver lorsque les gens prennent des raccourcis. C'est là une des raisons pour lesquelles il a commencé à organiser les activités à l'intention des membres de comités mixtes d'hygiène et de sécurité partout dans la province il y a 24 ans, et ce, dans le cadre de la SNASST.

« La culture de sécurité est en constante évolution. La SNASST ne fait pas exception », a-t-il expliqué. « Ce qui avait commencé par une façon pour les participants d'obtenir des mises à jour sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité en 1990 est devenu l'activité que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire une occasion de se réunir avec ses pairs pour discuter d'idées et des nouvelles tendances afin de les partager avec son lieu de travail. »

Selon M. Harquail, le thème de 2014, tout comme celui des dernières années, met l'accent sur une approche proactive envers la sécurité qui va bien au-delà du lieu de travail.

« Les employeurs réalisent que le programme d'hygiène et de sécurité à leur lieu de travail est inutile si les travailleurs n'adoptent pas des pratiques de sécurité à la maison. Une blessure est une blessure, peu importe où elle survient. »

« Il y a des bienfaits à l'intégration de pratiques de travail sécuritaires à tous les aspects de la vie. Une main-d'œuvre en santé qui met en pratique le thème "Faire de la sécurité une habitude" est non seulement bonne pour le résultat net, mais aussi pour les familles. » •

POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS SUR LA SNASST, VEUILLEZ VISITER LE SITE [www.naosh.org/](http://www.naosh.org/).

## AGENTS DE PROTECTION DU DOS : suite de la page 6

membres de son comité mixte d'hygiène et de sécurité. M<sup>me</sup> Furrow, mère de deux enfants, a précisé que le besoin d'un dos en santé va au-delà du lieu de travail.

« Demeurer en sécurité au travail veut dire que vous pourrez profiter du temps passé avec votre famille dès votre retour à la maison. Votre dos en vaut certainement l'effort! »

Au campus d'Edmundston du Collège communautaire

du Nouveau-Brunswick, Guilles Bélanger a donné des conseils à une collègue sur le lavage des planchers.

« J'ai appris à la préposée à la cafétéria qui travaille en soirée comment laver les planchers tout en gardant le dos droit pour ne pas se blesser », a-t-il expliqué. « Les planchers n'ont jamais été si propres et le dos de la préposée se porte à merveille! »

Félicitations à tous nos agents! Bien que les mesures

que vous ayez prises soient toutes uniques, chacune d'elles fait preuve d'un bon sens de l'observation et d'un enthousiasme débordant pour la prévention des blessures au dos au travail. Travail sécuritaire NB tient à remercier tous les travailleurs de la province pour aider à protéger les dos au travail.

Le gagnant du grand prix sera annoncé dans le numéro de mai de *Cybernouvelles*, soit le bulletin électronique mensuel de Travail sécuritaire NB. •



Lisa LeBlanc

Lawrence Warren

Guilles Bélanger

Jennifer Furrow

# À LA COUR



**LLOYD DUTCHER DEVELOPMENTS LTD.** a plaidé coupable le 3 décembre 2013 à une accusation en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis d'assurer la supervision, la formation et les instructions nécessaires pour protéger la santé et la sécurité d'un salarié.

Le 31 juin 2012, un salarié au service de l'entreprise qui travaillait sur un bâtiment d'habitation en construction est passé dans une ouverture d'escalier au deuxième étage et est tombé au sous-sol. Il a été tué sur le coup. L'accusation découle du fait que le propriétaire de l'entreprise était sur les lieux avant l'accident et a observé les salariés qui travaillaient à partir de hauteurs sans dispositif de protection contre les chutes. L'équipement était disponible, mais le propriétaire n'a pas veillé à ce que les salariés le portaient.

L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 15 000 \$ en plus d'un montant supplémentaire de 3 000 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

**PROSPECT BUILDING CONTRACTORS (2004) LTD.** a plaidé coupable le 10 janvier 2014 à des accusations découlant d'un incident qui est survenu à Fredericton. Un salarié, qui était également un superviseur, est tombé d'un toit lors de son installation dans le cadre d'un projet commercial. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 4 000 \$. Elle a également fait un don de 1 000 \$ au Centre de réadaptation Stan Cassidy.

**TERRAEX INC.** a plaidé coupable le 11 mars 2014 à une accusation conformément au paragraphe 181(1) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 3 000 \$ pour avoir omis d'assurer qu'une tranchée était soutenue par un étayage, un étrésolement ou un engagement.

L'infraction s'est produite le 18 avril 2013 sur un chantier à Saint John, au Nouveau Brunswick. L'incident n'a pas entraîné de blessure. Cependant, un ordre de suspension des travaux a été donné en raison de la possibilité de blessures graves et parce qu'il s'agissait d'une infraction en matière de tolérance zéro.

## ACHETEURS, PRENEZ GARDE!



**LE 24 FÉVRIER 2014 :** Il a été signalé qu'une entreprise communiquait avec des lieux de travail néo-brunswickois pour leur demander de participer à un sondage de Travail sécuritaire NB. La personne faisant l'appel indique qu'elle effectue des vérifications de santé et de sécurité auprès d'organismes. Elle dirige la personne recevant l'appel au site Web de Travail sécuritaire NB pour qu'elle puisse obtenir de plus amples renseignements. Elle essaie également de déterminer si la personne a l'autorité de prendre des décisions financières au sein de son organisme. Les personnes recevant l'appel mentionnent qu'il

pourrait être sous-entendu que l'entreprise agit au nom de Travail sécuritaire NB.

Veillez prendre note que Travail sécuritaire NB n'est pas associé à cette entreprise. De plus, il n'a pas communiqué avec des employeurs de la province afin d'effectuer un sondage, ni par l'entremise d'employés, ni d'un représentant externe. Si un lieu de travail est tenu de prendre part à une vérification, un agent de Travail sécuritaire NB avec une carte d'identité officielle lui rendra visite et discutera des problèmes en personne. •

**POUR VOIR D'AUTRES AVIS « ACHETEURS, PRENEZ GARDE! », RENDEZ-VOUS À L'ADRESSE [www.travailsecuritairenb.ca](http://www.travailsecuritairenb.ca).**